



## demande de conseil et info concernant visa

Par **lili75**, le **06/03/2009** à **21:29**

Bonsoir, j aurais une petite question ou conseils a demander

Française mariée a un ressortissant marocain depuis 2007 nous avons demander le visa a la prefecture apres les 6 mois recommandés, refus d attribuer le visa donc recours aupres de la comission des refus et du tribunal administratif, second refus du tribunal adm. A ce jour nous avons fait appel de cette derniere decision mais apres 6 mois d attente toujours aucune reponses ni date d audience de la cour d appel.

Connaissez vous les délais d attente, lesdecisions prises generalement?

Etant donné que cela fait 2 ans que nous attendons, mon epoux et moi même envisageons de partir recupere a pays le visa... Selon vous est- ce preferable? recommandé? allons nous devoir aussi attendre des années la bas aussi?

Merci pour les reponses.

Par **Alg91**, le **09/03/2009** à **10:10**

bonjour, le délais pour la cour d'appel est de 10 a 18 mois en région parisienne, et de 8 a 14 mois pour le reste de la France, la date de l'audience vous sera prise 1 mois avant, est elle sera jugé entre 15jours et 1 mois après l'audience, et vous recevez le jugement après quelque jours, il faut commencé a penser a d'autre solution car les tribunaux admn. et les cours d'Appel c'est la même chose que les préfectures, c'est celui qui rédige les lois des Étrangers est le même qui nommes les juge dans ces tribunaux????